

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS
SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10 + 3 procurations

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 23/04/2024 |
| Reçu en préfecture le 23/04/2024 |
| Publié le 25/04/2024 |
| ID : 030-213001365-20240412-CM2024041203-DE |

Date de la convocation : 04 avril 2024

Objet de la Délibération

N°CM2024-04-12-03 – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

L'an deux mille vingt quatre et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PELLET Marie-José, Maire.

Présents : M. ANDRÉ Guy, Mme CAM Morgane, M. FOLLANA Francis, M. NÈGRE Éric, Mme PELLET Marie-José, M. REDON Yannick, M. ROUSSEL Guillaume, M. TERME Élian, M. VAUCLARE Jean-Luc, Mme VEYRET Marie-Josée.

Procurations :

M. BOURREL Christian à M. FOLLANA Francis
Mme FROMENT Valérie à Mme VEYRET Marie-Josée
Mme LESAGE Véronique à M. VAUCLARE Jean-Luc

Excusées : Mme CHAZEL Claire, Mme ROUX Marie

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée

Madame le Maire fait un récapitulatif du compte de gestion de la commune établi par le comptable public :

| | Résultats à la clôture de l'exercice 2022 | Part affectée à l'investissement | Résultats de l'exercice 2023 | Résultats de clôture de l'exercice 2023 |
|----------------|---|----------------------------------|------------------------------|---|
| Investissement | 136 338,74 € | 136 338,74 € | 14 299,02 € | 150 637,76 € |
| Fonctionnement | 292 494,48 € | 0,00 € | 23 133,09 € | 315 627,57 € |

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif M57 de l'exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et les recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de restes à recouvrer et les états de restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif M 57 de l'exercice 2023,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget M57 de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve le compte de Gestion M57 pour l'exercice 2023, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Signé par : Marie-José PELLET
Date : 23/04/2024
Qualité : Maire

Fait à Junas
Le 12 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Marie-José VEYRET



Le Maire,
Marie-José PELLET



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

| |
|---|
| Envoyé en préfecture le 23/04/2024 |
| Reçu en préfecture le 23/04/2024 |
| Publié le 25/04/2024 |
| ID : 030-213001365-20240412-CM2024041203-DE |